

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo	6 000	-	3 300	-	1 725	-	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO BP 891 – Tél : 21 - 37 - 18 Fax (228) 21 - 61 - 07 – LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avance.
France, Afrique	-	8 400	-	4 620	-	2 415	
Autres pays	-	12 000	-	6 600	-	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE – TEL : 21 - 27 - 01 – LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) 1	
Immatriculations au registre du Commerce	15
(Avis de perte de titres fonciers).....	23

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de Lomé, Niamtougou, Dapaong, Notsé, Blitta, Aného, Kpalimé, Kara, Tsévié et Tchaoudjo.

Suivant réquisition, n° 20.243 déposée le 7-6-99, Me NAGBANGOU Flindja, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 62 ca situé à Aflao Avédji (préfecture du Golfe) connu sous le nom de Wataklassoukopé et borné au nord par les lots n°s 269 B et 270 B, au sud par les lots n°s 267 B et 268 B, à l'est par une rue non dénommée de 16 m, et à l'ouest par le lot n° 271 B.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KOUDEY-EDJE Sénam et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.727 déposée le 3-1-2000, le sieur KLU Kwaku Mawunyo, profession de étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 10 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Batomé Totsivi et borné au nord par une rue non dénommée de 15 m, au sud par le lot 214 à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot 216.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.728 déposée le 3-1-2000, le sieur DOSSOU GAVON Koami Fabrice, profession sans emploi, demeurant et domicilié à Lomé, Aflao Gakli majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Aflao Gakli connu sous le nom de Djidjolé et borné au nord par une rue non dénommée de 28 m, au sud par le lot 1568 bis, à l'est par le lot 1559 et à l'ouest par une ruelle de 8 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.729 déposée le 3-1-2000, M. AHIABA Z. K. Edem et Mme Aku Gladys DOTSEY, profession de enseignant et commerçante, demeurant et domicilié à Lomé, Aflao-Avenou Batomé. Tous deux majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 1 ca situé à Aflao connu sous le nom de Avenou Batomé et borné au nord par le lot 68 ; au sud par une rue en projet de 16 m ; à l'est par le lot 60 et à l'ouest par le lot 58.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.730 déposée le 3-1-2000, Mme BIRREGAH Ménaka Baforama, née KABASSE, profession de enseignante retraitée, demeurant et domiciliée à Koka Niamtougou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 72 ca situé à Niamtougou Koka connu sous le nom de Djaganone et borné au nord par la propriété KAYA ; au sud par la propriété KANAWA ; à l'est par la propriété TADEMANA et à l'ouest par les propriétés LAKNA et YWASSA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.731 déposée le 3-1-2000, le sieur KABASSE Logtaba Jérémie, profession d'enseignant en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 25 ca situé à Niamtougou connu sous le nom de Niamtougou et borné au nord et au sud par la propriété KAYA ; à l'est par la propriété BOUDEMA ; et à l'ouest par la propriété MALAMA

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.732 déposée le 3-1-2000, le sieur BIRREGAH Bayouwena Bayama, profession de enseignant en retraite, demeurant et domicilié à Koka Doufelgou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 25 ca situé à Niamtougou, connu sous le nom de Koka et borné au nord par la propriété SOUGOUBENA, au sud par la propriété MAGBOUYEMA, à l'est par la propriété CPDE et à l'ouest par la propriété SOUGOUBENA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.733 déposée le 3-1-2000, Mme DOLOU Adjoa, profession de secrétaire de Direction, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Hédzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 04 ca situé à Lomé Agoenyivé, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par les lots 719 et 724 ; au sud par une rue non dénommée ; à l'est par le lot 723 et à l'ouest par un carrefour giratoire.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.734 déposée le 4-1-2000, M. MENSAH Kouassi Awoudja, profession de juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 83 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin - Hédzranawoé et borné au nord par le lot 1490 du TF 15-303 RT ; au sud par le lot 1488 ; à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot 1476.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.735 déposée le 5-1-2000, M. SEDEDJI Koffivi, profession d'employé de l'UAP, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31 a 14 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Lankouvi et borné au nord par la propriété KPOBOE Kouwadan, au sud par les propriétés DODOE Koffi et HAZE Goli, à l'est et à l'ouest par la propriété HODO Awadji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.736 déposée le 5-1-2000, M. SEDEDJI Koffivi, profession d'employé de l'UAP, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 61 a 62 ca situé à Lomé Lankouvi, et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Hodo, au sud par la collectivité MIDAWO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.737 déposée le 5-1-2000, M. SOKPOR Adukonu Kossivi, profession de commissaire en Douanes Agréé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a, 00 ca situé à Lomé Adidogomé, connu sous le nom de Légbanou et borné au nord par le lot 286, au sud par le lot N° 471, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot 1128.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.738 déposée le 5-1-2000, M. KOLANI Nitine, profession d'employé de Banque, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 28 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Boumoungue et borné au nord par LARE KOMBIANI, au sud par BARNABO Nampougouini, et à l'est par Youmandi et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.739 déposée le 5-1-2000, M. GASSIHOUN Yawovi Lucien, profession d'avocat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 a 24 ca situé à Sanguéra, connu sous le nom de Agblétiko et borné au nord par la propriété Djiwonou Agbodissodé, au sud par la propriété Etorh, à l'est par la propriété Mato et à l'ouest par la propriété Kossi Akpan Gavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.740 déposée le 5-1-2000, Mme AGBOMSON Mawussé Sessé, épouse d'Almeida, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 02 a 37 ca situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Attiémé et borné au nord par la collectivité Glama Mikando, au sud par les collectivités Mikando Kpotogbi et Yigna Avodé, et à l'est par la collectivité Avou Aglago et à l'ouest par la collectivité Glama Mikando.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.741 déposée le 5-1-2000, Mme AGBOMSON Mawussé Sessé, épouse d'Almeida, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 72 a 87 ca situé à Lomé Anguéra, connu sous le nom de Atiémé et borné au nord par la propriété de la collectivité AKADZA, au sud par la propriété AGBOMSON Mawussé, à l'est par la propriété AGLAGO Amenayaglo et à l'ouest par la collectivité Mikando.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.742 déposée le 5-1-2000, M. VIOTAY Ayaovi, profession d'employé de Banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 33 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Wataklassou-Kopé et borné au nord par le lot 440, au sud par le lot 442, à l'est par le lot 438 et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.743 déposée le 5-1-2000, M. DOGBEVI SILETE, profession d'employé de Commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 30 a 6 ca situé à Notsé, connu sous le nom de Bagbé et borné au nord par la propriété EDOH Komivi, au sud par la propriété AGBEKO Koffi, à l'est par la propriété KOUKPE Apétou et à l'ouest par la propriété Sabara Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.744 déposée le 5-1-2000, M. SEDEDJI Koffivi, profession d'employé à l'U.A.P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la

forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a, 49 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Lankouvi et borné au nord par la propriété ATTI Kodjo, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Hodo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.745 déposée le 5-1-2000, M. Tchalassi Lontash, profession : étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 49 ca situé à Lomé Agoenyivé, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par la route Agoenyivé - Mission-Tové, au sud par les lots N°s 11 et 12 à l'est par le lot N° 8 et à l'ouest par le lot N° 6.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux consorts :

- 1 - M. TCHALASSI Lontash
 - 2 - Mlle TCHALASSI Yirou Rosemonde
 - 3 - M. TCHALASSI Tomson
 - 4 - M. TCHALASSI Essossimna
 - 5 - Mlle TCHALASSI Sinaté
 - 6 - Mlle TCHALASSI Awoki
- et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.746 déposée le 6-1-2000, Mlle Tchakpalla Essohana, profession : étudiante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 3 ca situé à Lomé Agoenyivé, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot 245, au sud par le lot N° 247 à l'est par le lot N° 236 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m..

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux consorts :

- 1 - Mlle TCHAKPALLA Essohana
 - 2 - Mlle TCHAKPALLA Piham
 - 3 - M. TCHAKPALLA Essonani
 - 4 - Mlle TCHAKPALLA Abidé Hodalo
 - 5 - Mlle TCHAKPALLA Gnim Madina
- et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.747 déposée le 6-1-2000, M. Joseph FERMON, profession d'Administrateur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28 ha 42 a 68 ca situé à Blitta Gare, et borné au nord à l'est par la forêt Tchologo et à l'ouest par l'ancienne route nationale, au sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à SO.P.I.C.-SA (Société de Promotion Industrielle et de Coton) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.748 déposée le 6-1-2000, Mme. FOLI Kai Mansah épouse SAGNON, profession de ménagère, demeurant et domiciliée au Gabon, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 32 ca situé à Lomé Agoenyivé, connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par le lot N° 352, au sud par le lot N° 354, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.749 déposée le 6-1-2000, Mme FOLI Kai Mansah, profession de ménagère, demeurant et domiciliée au Gabon, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 73 ca situé à Lomé Agoenyivé, connu sous le nom de Démakpoe et borné au nord par le lot N° 530, au sud par le lot N° 534 à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot N° 532.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.750 déposée le 6-1-2000, M. AWATE Babaké, profession d'ingénieur des T. P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 1 ca situé à Lomé Aflao Avenou, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot N° 87, au sud par une rue en projet de 12 m à l'est par les lots N°s 79 et 88 et à l'ouest par les lots N°s 77 et 86.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.751 déposée le 6-1-2000, Mme AHONDO Fuya, profession de retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 18 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord et à l'ouest par la propriété de la collectivité AMOUZOU Sémekonawo, au sud par la propriété GNANDE Samuel et à l'est par la route Apédokoé Konhé de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.752 déposée le 6-1-2000, M. FOLIVI Assiongbon Jonas, profession agent d'affaires, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a, 00 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Klémé Yéwépé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété AMEKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.753 déposée le 7-1-2000, M. KPAZOU Egoulia Philippe, profession d'inspecteur du Trésor en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 98 ca situé à Lomé Agoenyivé, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot N° 10, au sud par le lot N° 14 à l'est par une rue dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot N° 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.754 déposée le 7-1-2000, M. KPAZOU Egoulia Philippe, profession d'inspecteur central du Trésor en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 49 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot N° 18, au sud par le lot N° 23, à l'est par une rue en projet de 16 m, à l'ouest par le lot N° 21.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.755 déposée le 7-1-2000, M. KPAZOU Egoulia Philippe, profession d'inspecteur central du Trésor en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 44 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot N° 154, à l'est par le lot N° 145, à l'ouest par les lots N° 142 et 143.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.756 déposée le 7-1-2000, M. KPAZOU Egoulia Philippe, profession d'inspecteur central du Trésor en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 21 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot N° 16, au sud par les lots N° 21 et 22, à l'est par une rue en projet de 16 m, à l'ouest par le lot N° 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.757 déposée le 7-1-2000, M. KPAZOU Egoulia Philippe, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 65 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Totsi Cacaveli et borné au nord par le lot N° 15, au sud par les lots N° 19 et 20, à l'est par le lot N° 18 et à l'ouest par la voie rapide de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.758 déposée le 7-1-2000, M. KPAZOU Egoulia Philippe, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 99 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par les lots N° 945 et 944, au sud par les lots N° 951 et 950 et à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.759 déposée le 7-1-2000, M. KPAZOU Egoulia Philippe, profession retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 94 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement gendarmerie et borné au nord par les lots N° 718, 719 et 722, au sud par les lots N° 725 et 726, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.760 déposée le 7-1-2000, M. KPAZOU Egoulia Philippe, profession retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale

de 16 a 5 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par un passage de 4 m, au sud par le lot N° 752, à l'est par une rue non dénommée de 30 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.761 déposée le 7-1-2000, M. KPAZOU Egoulia Philippe, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 8 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot 745, au sud par le lot 748 à l'est par une rue non dénommée de 30 m, à l'ouest par une rue dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.762 déposée le 10-1-2000, M. de SOUZA Kwami Galley, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 7 ca situé à Aného, connu sous le nom de Nlensi et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par l'ancienne route Lomé - Aného, à l'est par une rue de 18 m et à l'ouest par le lot 276.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.763 déposée le 10-1-2000, M. KOUMAZAN Kwami Gabriel, profession de Directeur de Sociétés, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 48 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété AGBAGLO et à l'ouest par la route Lomé - Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.764 déposée le 10-1-2000, M. BAMAZE Tchao Madjatou, profession d'Assistant Social demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 74 ca situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Caccaveli et borné au nord par le lot N° 359, au sud par les lots N° 363 et 364 et à l'est par le lot N° 361 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.765 déposée le 6-1-2000, M. BAKA T. Kifalang, profession de Maire de Kara, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 93 ca situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par le lot N° 1079, au sud par le lot N° 1075, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot N° 1077.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux sieurs :

1 - KIFALANG T. Essotissomeyo

2 - KIFALANG T. Essotassi.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.766 déposée le 10-1-2000, M. BAKA Kodjo Gaspard et LANGUEH Essivi-Hessi épouse BAKA, profession de directeur de Société et esthéticienne demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Totsi et borné au nord par une rue 14 m, au sud par le lot 617 à l'est par le lot 619 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.767 déposée le 11-1-2000, Mme KOUE Tchotcho, profession d'employée d'Hôtel demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a, 00 ca situé à Lomé Agoenyivé connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot 670 bis à l'est par le lot 671 et à l'ouest par le lot N° 669.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.768 déposée le 17-1-2000, M. SALAKO Sassala, profession d'employé de Banque demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 50 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Wataklassoukopé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot N° 830, à l'est par le lot N° 829 B. et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.769 déposée le 18-1-2000, Mme AKUA Marguerite MENSAH, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a, 13 ca situé à Lomé connu sous le nom de Kélégou et borné au nord et à l'est par des rues de 14 m, au sud par les lots N° 1837 et 1847 et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.770 déposée le 19-1-2000, M. AGBODJAN Combey Corneille, profession : retraité demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 28 ca situé à Kpalimé connu sous le nom de Nékukpéta et borné au nord par le lot N° 80, au sud par le lot N° 100, à l'est par le lot N° 91 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à EDOH Fofu Afambo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.771 déposée le 19-1-2000, Mme AKAKPO Ayabavi Marie Lébénè, profession de coiffeuse demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 32 ca situé à Aného - Zébé connu sous le nom de Kpéhénou et borné au nord par la route de Kpéhénou - Glidji, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Ahodikpè ASANKPO Handikou Bénissan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.772 déposée le 19-1-2000, M. Ekoué D. Dosseh-Adjanon de profession notaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 55 ca situé à Aného Gbodjomé, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété AZONSI TONDON.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ANATO Apédahoun Ernest et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.773 déposée le 19-1-2000, M. AGBANGBA Komlan Enyonam, profession de promoteur de vente, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 94 ca situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de Baguida Plantation et borné au nord par la propriété feu SAVI de TOVE Guido, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété GBONGLAN Afangbédji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.774 déposée le 20-1-2000, M. KOUKO MOITAPARI, profession d'agent commercial demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 85 ca situé à Lomé connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par le lot N° 203, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot N° 198 à l'ouest par le lot N° 196.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.775 déposée le 20-1-2000, Le révérend père Carlos Messan Olympio, profession de curé de Paroisse demeurant et domicilié à Aného Agbodrafo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 75 a 97 ca situé à Aného Gbodjomé connu sous le nom de Tanmé et borné au nord par la propriété Agbéménou Woglo, au sud par la voie ferrée Lomé - Aného, à l'est par la propriété Dosseh Adiklé ATIOTGBE, à l'ouest par la propriété HAMELO Amébessé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Catholique d'Agbodrafo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.776 déposée le 20-1-2000, Le révérend père Carlos Messan Maria Olympio, profession d'Econome du Diocèse d'Aného demeurant et domicilié à Aného Gbodjomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 40 ca situé à Kpogan connu sous le nom d'Agbétiko et borné au nord par la voie ferrée Lomé - Aného, au sud, à l'est par la propriété Koudéka Anowodji Amédého et à l'ouest par Amédéhou Koudéka et K. Ayayi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Paroisse Catholique St. Joseph d'Agbodrafo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.777 déposée le 20-1-2000, Le père Carlos Messan Maria Olympio, profession d'Econome du Diocèse d'Aného demeurant et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 42 a 53 ca situé à Aného Dagué connu sous le nom de Dagué et borné au nord par la route de Dagué, au sud par la propriété Fessou Dosseh Casmir, à l'est par la propriété ZOUNVI AWUTO et à l'ouest par un passage non dénommé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Catholique de Dagué Evêché d'Aného et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.778 déposée le 20-1-2000, Le révérend père Carlos Messan Maria Olympio, profession d'Econome du Diocèse d'Aného demeurant et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32 a 45 ca situé à Aného Amédéhoévé connu sous le nom d'Amédéhoévé et borné au nord par la propriété Mikpognigban ATTISSO Ehon et Agbénou Wopé Assou, au sud par la propriété GBEGNO Viégninou, à l'est par un passage et à l'ouest par la propriété Kouwonou Koudakpo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Catholique d'Amédéhoévé (Aného) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.779 déposée le 20-1-2000, le révérend père Carlos Messan Maria Olympio, profession d'Econome du Diocèse d'Aného demeurant et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 10 ca situé à Aného Gbodjomé connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Togbui ATTI, au sud par la collectivité ETOU et à l'est par la route Gbodjomé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Catholique de Gbodjomé (Aného) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.780 déposée le 20-1-2000, le révérend père Carlos Messan Maria Olympio, profession d'Econome du Diocèse d'Aného demeurant et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 16 ca situé à Aného Dagué connu sous le nom de Dagué et borné au nord par la Mission catholique, au sud et à l'est par Fessou D. Casimir et à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Catholique de Dagué (Aného) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.781 déposée le 20-1-2000, le révérend père Carlos Messan Maria Olympio, profession d'Econome du Diocèse d'Aného demeurant et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 44 a 36 ca situé à Aného Gbodjomé connu sous le nom de Togokomé et borné au nord par l'école et le cimetière, au sud par la propriété EKLOU Amaglo et Koutodjo Akuété, à l'est par la route Gbodjomé - Togokomé et à l'ouest par Eklou Amaglo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Catholique d'Agbodrafo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.782 déposée le 20-1-2000, le révérend père Carlos Messan Maria Olympio, profession d'Econome du Diocèse d'Aného demeurant et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 17 ca situé à Aného Agbata connu sous le nom de Agbata et borné au nord par le cimetière et Doèvi Amouzou, au sud par la route Agbata-Amédéhoé à l'est par Alaglo Togouna et à l'ouest par Alaglo Atiglo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Catholique d'Agbodrafo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.783 déposée le 20-1-2000, le révérend père Carlos Messan Maria Olympio, profession d'Econome du Diocèse d'Aného demeurant et domicilié à

Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40 a 47 ca situé à Kossi-Agbavi, et borné au nord par les propriétés Zimagné Méssangan Akouété ; Agbodan Gnawouako au sud par Abotsi Ghohoe, Satchivi, Agbavi, à l'est par Sokpo, Adon, Attisso, Agbétounou Amévi Benjamin, et à l'ouest par Abotsi Kétowotsa.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Catholique de Kossi Agbavi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.784 déposée le 20-1-2000, M. DAKEY Koffi Kouma, profession d'Ingénieur des Sciences Appliquées demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao-Avédji connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot N° 340, au sud par le lot N° 344, à l'est par le lot N° 342 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Tissegio Kokouvi Enyonam et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.785 déposée le 20-1-2000, Mme MLAPA Tsotsovi née Ekoué, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé (Aflao) connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot N° 1, au sud par le lot N° 5, à l'est par le lot N° 4 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.786 déposée le 20-1-2000, le révérend père Carlos Messan Maria Olympio, profession d'Econome du Diocèse d'Aného demeurant et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 31 a 00 ca situé à Aného Agbodan-Kopé, et borné au nord et à l'ouest par les propriétés Attisso Agbowoanou, au sud par une rue de 12 m, à l'est par la propriété Houkpati AGBODAN.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Catholique d'Agbodrafo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.787 déposée le 20-1-2000, M. DANSOU Apéti, profession d'Ingénieur Chimie Industrielle demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 47 ca situé à Aného Djassémé, connu sous le nom de Djassémé et borné au nord par Djossou Aholou, au sud par AMEGBLETO Afo, à l'est par DANSOU Apéti Pierre, Agboto Sewa et à l'ouest par la collectivité AMEVO et Siguini Agbessi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.788 déposée le 20-1-2000, Mme KAO Kézié Badawou, profession d'Employée de Banque demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Kara Dongoyo, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par le lot N° 1091, au sud par les lots N° 1086 et 1087, à l'est par le lot N° 1089 et à l'ouest par une voie en projet de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.789 déposée le 20-1-2000, M. HEMOU Panna, profession de Technicien en Bâtiment demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale

de 3 a 01 ca situé à Kara, connu sous le nom de Kara-Sud et borné au nord par le lot N° 283, au sud, par le lot N° 285 bis, à l'est par le lot N° 286 à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.790 déposée le 20-1-2000, M. Quévison Foli Kwami Ignace, profession de bijoutier demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 30 a 01 ca situé à Klémé Yéwépé, connu sous le nom de Yéwépé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété AMEKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.791 déposée le 20-1-2000, M. PATASSE Kpanlou, profession d'Administrateur de Société demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 36 ca situé à Kara Dongoyo, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par la propriété Bonfoh, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par les propriétés Bawouna Tagba et Amah Abalo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.792 déposée le 21-1-2000, M. AGOPOME Kodjovi, profession Economiste Gestionnaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Baguida, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Koudakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.793 déposée le 21-1-2000, M. AGOPOME Kodjovi, profession d'Economiste Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Lomé Baguida, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord, au sud à l'est et à l'ouest par la propriété KOUdakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.794 déposée le 21-1-2000, M. Djamah Apélété Tadéka, profession cultivateur, demeurant et domicilié à Sévagan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 86 a 23 ca situé à Sévagan, connu sous le nom de DZOGBE et borné au nord par Aboula et Hounkpati, au sud par les héritiers Agbasseh, à l'est par la collectivité Sogbo, à l'ouest par les héritiers Attanley.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.795 déposée le 21-1-2000, M. PETCHELE BIA Abalo Pgnakiwè, profession Magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 60 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot N° 601 bis, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot N° 602.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.796 déposée le 21-1-2000, M. PETCHELE BIA Abalo Pgnakiwè, profession Magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 76 ca situé à Lomé Sanguéra et borné au nord, au sud, à l'est, à l'ouest par la collectivité ASSIGNON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.797 déposée le 24-1-2000, Mme BOEVI Amavi Salomé, profession de Secrétaire de Direction, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 97 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot N° 1123, au sud par le lot N° 1130, à l'est par le lot N° 1128 et à l'ouest par la rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.798 déposée le 24-1-2000, M. DOGBEVI Silété, profession Employé de Commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 82 a 00 ca situé à Notsé, connu sous le nom de Bagbé et borné au nord par ETOH Gnamedi et Manou Kodjoga, au sud par Koukpé Apéfou, à l'est par Koukpé Apéfou et à l'ouest par Silété Dogbévi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.799 déposée le 25-1-2000, M. TIDJANI Soumaïla Arémou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Lomé Tokoin, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 2 a 98 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Hédranawoé et borné au nord par la rue de 16 m, au sud par le lot N° 1064, à l'est par le lot N° 1065 et à l'ouest par la rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.800 déposée le 25-1-2000, Mme Kounougnan Gbanouwogbé Améleh Thérèse, profession de Maîtresse d'Education Physique et Sportive, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 23 a 55 ca situé à Kévé-Agamakopé, et borné au nord par les propriétés Gnabou Kossi, Maglo Apetsé Kopé et Akoumany Antivi, au sud par la voie ferrée Lomé Kpalimé, à l'est par la propriété Akoussah Camélio, à l'ouest par la propriété Agama Koffi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.801 déposée le 25-1-2000, M. SEDEDJI Kodjo Agbéko, profession d'Inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 46 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalepédogan et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot N° 1958, à l'est par le lot N° 1959 et à l'ouest par le lot N° 1957.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.802 déposée le 25-1-2000, M. KADJE Comla, profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 00 a 00 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Kpariyoh et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité Pangalam, à l'est par la propriété Akou Sokpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.803 déposée le 25-1-2000, M. ADOSSI Ayao Mawoulé Victor, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République

Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 ha 15 a 43 ca situé à Tsévié-Kolo, et borné au nord par la propriété Johnson, au sud par la propriété Hounkpati Avoyi, à l'est par la route nationale N° 1 et à l'ouest par la propriété Hounkpati Avoyi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20.804 déposée le 26-1-2000, M. Kuéviakoè Dovi Patrice, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 40 ca situé à Aného Kossi-Agbavi, et borné au nord, à l'est par la collectivité APELETE, au sud par la collectivité Hlonmedan Somana et à l'ouest par la propriété Messangan

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Aquéréburu Lawson Colette et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20805 déposée le 26 janvier 2000, Me Ekoué D. Dosseh-Adjanon, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 75 ca situé à Lomé Baguida, et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Tamaklo et à l'ouest par les héritiers Tamaklo et propriété Agbolosu Huzunukpe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20806 déposée le 26 janvier 2000, Me Ekoué D. Dosseh-Adjanon, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 22 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1336, au sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'est par le lot n° 1330 et à l'ouest par le lot n° 1328.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KAZA Badie et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20807 déposée le 28 janvier 2000, M. BAITE Komlavi Dodji, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Agoenyivé, et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 264, à l'est par le lot n° 254 et à l'ouest par le lot n° 256.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20808 déposée le 28 janvier 2000, Me Ekoué D. Dosseh-Adjanon, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 73 ca situé à Lomé Hedzranawoé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud par le lot n° 1419, à l'est par le lot n° 1431 bis et à l'ouest par le boulevard du Haho

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme OBIANG Adjoa, née SODOFIO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20809 déposée le 28 janvier 2000, Me Ekoué D. Dosseh-Adjanon, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 26 ca situé à Agbodrafo et borné au nord et à l'est par Mensah Agnélé, épouse GBADO, au sud par la propriété AGBODJAN Alex et à l'ouest par la propriété LAWSON AVLA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KAKAKI Martine, née AGBODJAN et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20810 déposée le 28 janvier 2000, Me Ekoué D. Dosseh-Adjanon, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 15 ca situé à Lomé Afiao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par les lots n° 3 et 4, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par la propriété Kouwadan Messan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme JOELLE AYOKO D. DOSSEH-ADJANON, épouse OZOU et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20811 déposée le 28 janvier 2000, Me Ekoué Dosseh-Adjanon Dodji, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 74 a 27 ca situé à Sanguéra, connu sous le nom de Assiko et borné au nord par la collectivité Kuzawo Gbéchivi, au sud par la ferme Toglan et la collectivité Toglan Kpatima, à l'est par la collectivité Kodzo Hédédji et Komlan Akossou et à l'ouest par les collectivités Guinm Akato et Toglan Kpatima.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ATTIPOE Kuaku Richard et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20812 déposée le 28 janvier 2000, M. FOLLY Amavi André, profession de directeur de programme RFI en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 87 ca situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Wuiti, et borné au nord par une rue en projet de 10 m, au sud par le lot n° 8, à l'est par une rue en projet de 20 m et à l'ouest par un passage de 2 m et un lot non numéroté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20813 déposée le 28 janvier 2000, Mme ADJAKLO Adjowa, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Zafi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 00 a 27 ca situé à Lomé Togblékopé, connu sous le nom de Tomédjékpé et borné au nord par la propriété Dopegno Azoguenou, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété AGBANAGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20814 déposée le 28 janvier 2000, M. HEMOU Kpatcha, profession d'enseignant en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 80 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 871, à l'est par le lot n° 868 et à l'ouest par les lots n° 874 et 873.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TETOU WALLA Awili et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20815 déposée le 28 janvier 2000, M. HEMOU Kpatcha, profession d'enseignant en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 66 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie, et borné au nord par le lot n° 870, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 869 et à l'ouest par les lots n° 872 et 873.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20816 déposée le 28 janvier 2000, M. HEMOU Kpatcha, profession d'enseignant en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie, et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n° 234 et 235 et à l'ouest par le lot n° 232.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20817 déposée le 28 janvier 2000, M. AVISSE Midodji, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 64 ca situé à Agbata et borné au nord et à l'ouest par la collectivité NEGLOKPE Adjévi, au sud par la collectivité ALLAGLO et la collectivité NEGLOKPE Adjévi et à l'est par la collectivité ALLAGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20818 déposée le 28 janvier 2000, la révérende Sœur RAVANELLI Paolina, profession de religieuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 99 ca 56 situé à Sanguéra, connu sous le nom de Fozui et borné au nord et au sud par la collectivité KLIKAN, à l'est par la propriété AFANGBEDJI et à l'ouest par la propriété HOMEKOU.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Religieuses Filles de St Camille et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20819 déposée le 28 janvier 2000, la révérende Sœur RAVANELLI Paolina, profession de religieuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 42 a 49 ca situé à Sanguéra, connu sous le nom de Fozoe et borné au nord par la propriété KLIKAN !lomékou, au sud par les propriétés KLIKAN Yaovi et la collectivité KLIKAN, à l'est par la collectivité KLIKAN et à l'ouest par la collectivité KLIKAN.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Religieuses Filles de St Camille et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière
P. O. Mme Afiwa d'ALMEIDA

IMMATRICULATION AU REGISTRE DE COMMERCE

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 janvier 1999 sous le n° 14188 chronologique, M. AMADOU Napo Abdoul Kadiré, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Sté SOTODEM GROUPE INTERNATIONAL. L'inscription a été faite au Livre 3 sous le n° 3461 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 janvier 1999 sous le n° 14203 chronologique, Mme MENDA Chitra Narain, gérante, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Sté BARAKA TRADING CORPORATION (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3462 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 janvier 1999 sous le n° 1420 chronologique, M. AGORO Assoumanou, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne de DJAMA ATOUL HOUDA AL KHEIRIYA AL ISLAMIYA AL HOUDA. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3463 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 janvier 1999 sous le n° 14207 chronologique, Mlle LAWSON Anoko a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Sté GREENWOOD. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3464 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 janvier 1999 sous le n° 14215 chronologique, M. FINITTO Venerino, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : COMMERCE GENERAL IMPORT-EXPORT. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3465 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 janvier 1999 sous le n° 14216 chronologique, M. TROKO Kossi a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Sté ITALO-TOGOLAISE (SOCOGEIT). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3466 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 janvier 1999 sous le n° 14221 chronologique, M. TCHASSOUA Songoi, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Sté LES ABEILLES (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3467 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 janvier 1999 sous le n° 14231 chronologique, M. AGBERE M'Poirah, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Sté E. U. RI. (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3468 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 janvier 1999 sous le n° 14233 chronologique, M. KODZO Sélom & GOEHAKUE Kpakpo Déla, cogérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3469 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 février 1999 sous le n° 14238 chronologique, M. OLYMPIO Nitou Kwassi Oladikpo

a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : HORUS. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3470 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 février 1999 sous le n° 14253 chronologique, M. BAKPESSI Abozou a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Sté B. I. C. E. T. I. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3471 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 février 1999 sous le n° 14258 chronologique, M. MENSAH Adewou Sewa, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Sté CTR LABEL (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3472 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 février 1999 sous le n° 14265 chronologique, M. Ibaféyi DAO, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Sté E. N. T. P. C. (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3473 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 février 1999 sous le n° 14299 chronologique, M. Kokou AKAKPO et Autres gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Sté SHALOM-TOGO SA "SHATO" (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3475 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 mars 1999 sous le n° 14316 chronologique, M. Biwé B. Hamzah TITIKPINA cogérant, Abdoulaye M. TITIKPINA, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Sté LACITOW (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3477 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 mars 1999 sous le n° 14329 chronologique, Mme DJOKOTO Xoesi Essi, gérante, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Sté IMMACULE GLOBAL BUSINESS LINK (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3479 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 mars 1999 sous le n° 14331 chronologique, M. HAMZA Mounir Rafic a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "CARINA" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3480 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 mars 1998 sous le n° 14332 chronologique, M. DOSSEH-ANYRON Koffi, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Sté T. P. B. DOVEKO (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3481 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 mars 1999 sous le n° 14334 chronologique, M. ABOU Mayentimba, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Sté (T. E. COM. S.) (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3482 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 mars 1999 sous le n° 14335 chronologique, M. Amé Georges KPONO DOGBEVI & DIDIER Kangni ACOUETÉY ont fait dépôt des statuts et requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté AFRIC SEARCH CONSULT-SERVICES" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3483 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 mars 1999 sous le n° 14336 chronologique, M. PEKETI Mondoziè et BOUYO Tchadjou ont fait dépôt des statuts et requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Sté "TG COM" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3484 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 mars 1999 sous le n° 14339 chronologique, M. Giorgio LOLLI et M. Miwonovi Roger AKUE ont fait dépôt des statuts et requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté SOLAIRE" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3485 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 mars 1999 sous le n° 14342 chronologique, Sœur Marie Colette ATTIGNON a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté LIBRAIRIE SAINT AUGUSTIN" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3486 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 mars 1999 sous le n° 14346 chronologique, Mlle Anoko LAWSON, gérante, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté PATRIMOINE ET INVESTISSEMENT" (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3487 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 mars 1999 sous le n° 14351 chronologique, M. Anani ARKUTU a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté AAA" (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3488 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 mars 1999 sous le n° 14361 chronologique, URBAN Georges, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté INTER-CONSECURITY SYSTEMS TOGO" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3489 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 avril 1999 sous le n° 14390 chronologique, Mme Dunstanette L. D. MACAULEY, gérante, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté I. C. B. M." SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3490 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 avril 1999 sous le n° 14391 chronologique, M. KOUMONDJI Komlangan Tété, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté TOP INDUSTRIE" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3491 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 avril 1999 sous le n° 14397 chronologique, M. GODJE Ali et M. IDRISOU Issifou gérants, ont fait dépôt des statuts et requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté DES BOUCHERS DU TOGO (SO. C. T.)" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3492 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 avril 1999 sous le n° 14398 chronologique, M. FRUCTUEUX Claixte Narcisse, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté I. S AFRIC" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3493 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 avril 1999 sous le n° 3494 chronologique, M. LAWSON Théodore, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de

commerce sous l'enseigne : "Sté AUDIT ET REVISION COMPTABLE" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3494 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 avril 1999 sous le n° 14400 chronologique, M. DOS SANTOS Joaquim Martino Serrenho, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté PARTNER" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3495 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 avril 1999 sous le n° 14401 chronologique, M. KOUDAYA Yaovi, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté SAID-TOGO" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3496 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 avril 1999 sous le n° 1440 chronologique, M. TCHAMSI Assoulien, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté AGROPOLE" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3497 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 avril 1999 sous le n° 14404 chronologique, M. LEBEL BILODEAU Pierre Richard, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté MARYGOLD TECHNOLOGIE TOGO" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3498 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 avril 1999 sous le n° 14426 chronologique, M. AYIVOR Yaovi Bakou, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté UC SYS". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3499 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 avril 1999 sous le n° 14427 chronologique, M. KOWOUIH Agbéko Luther, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté FRATERNITE MEDIA PRODUCTION" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3500 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 avril 1999 sous le n° 14428 chronologique, M. KWADZO AKPOTSUI Prosper

Kwasi, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté S. O. G. A. R. I." SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3501 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 avril 1999 chronologique, Mlle BENISSAN-MESSAN Dédé Sylvie, gérante, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Agence IC & T (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3503 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 avril 1999 sous le n° 14432 chronologique, M. Raphaël Komla G. FIATY a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : (S. I. S.) SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3504 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 avril 1999 sous le n° 14441 chronologique, Mme TALLE Essodolom, gérante, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté OTOGI" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3505 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 avril 1999 sous le n° 14442 chronologique, M. Raymond Van ACHTEREN, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté ECU LINE TOGO" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3506 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 avril 1999 sous le n° 14443 chronologique, M. ANAGBA Komivi, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté SOTOMAG" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3507 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 mai 1999 sous le n° 14453 chronologique, M. Dédériwè ABLY BIDAMON, directeur général a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté TOGOCEL" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3508 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 mai 1999 sous le n° 14459 chronologique, M. DAGBOVI Sissi, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "INTRADIS" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3509 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 mai 1999 sous le n° 14463 chronologique, M. Kwasi KWADZO AKPOTSUI, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté RIP" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3510 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 mai 1999 sous le n° 14464 chronologique, M. Raymond Thomas Kwami Farah, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "MOSLO INTERNATIONAL" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3511 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 mai 1999 sous le n° 14465 chronologique, M. Comlan Comaboè MISSOH, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "TBC" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3512 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 mai 1999 sous le n° 14471 chronologique, M. JOHNSON A. Bénis A. Léonidas, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté PAN OIL TRADING TOGO" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3513 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 mai 1999 sous le n° 14479 chronologique, M. NICHOL Jean-Pierre, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "SICOME DEVELOPPEMENT" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3514 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 mai 1999 sous le n° 14480 chronologique, M. Selassé Yao ANDOLI, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "RO. S.A." SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3515 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 mai 1999 sous le n° 14481 chronologique, Mme Adjoa Sitou GNININVI, gérante, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "AGRICULTURE ARTISANAL INDUSTRIELLE BIS" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3516 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 mai 1999 sous le n° 14485 chronologique, M. MENSAH Komla Kwessi Hubert, Président Directeur Général a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté MOBIPHONE" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3517 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 mai 1999 sous le n° 14486 chronologique, M. WANG MAUSHENG, directeur a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "SINOAFRICAIN" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3518 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 mai 1999 sous le n° 14494 chronologique, M. Abdo Georges AZAR, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "FABAZ" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3519 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 mai 1999 sous le n° 14497 chronologique, M. KAMBIA Esohébéyi et autre ont fait dépôt des statuts et requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "ICAT" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3520 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 mai 1999 sous le n° 14498 chronologique, M. HOUYENGA Missihamtchou et autre Administrateur ont fait dépôt des statuts et requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "ITRA SA" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3521 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 mai 1999 sous le n° 14499 chronologique, M. GNOFAME Zoumaro et autre gérants ont fait dépôt des statuts et requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "TOGO-CELLIS" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3522 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 mai 1999 sous le n° 14501 chronologique, M. KOUNEGAN Kodjo directeur général a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté S. I. P. COM" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3523 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 mai 1999 sous le n° 14503 chronologique, M. KOUGBOU Kokou Jean, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté SOTORECT" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3524 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 mai 1999 sous le n° 14504 chronologique, M. LAWSON Laté Afeké Yawo, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne "Sté SAFRA" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3525 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 mai 1999 sous le n° 14514 chronologique, M. Yann Michel BRAULT et autres co-gérants, ont fait dépôt des statuts et requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté SOTAF" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3526 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 mai 1999 sous le n° 14515 chronologique, M. BIRREGAH Bayouwena et autres gérants, ont fait dépôt des statuts et requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté S. T. C. I." SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3527 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 mai 1999 sous le n° 14518 chronologique, M. ADIDOGOMÉBA Djalimbe, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté (INTERNATIONAL B. GROUPE D'IMPORT-EXPORT)" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3528 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 mai 1999 sous le n° 14526 chronologique, M. EGBETOU Komlan a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté EXPRESS APPRO" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3529 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 juin 1999 sous le n° 14535 chronologique, MM. Jean Michel BOUKHERS et Kodjo Noagbegno NIPASSA, gérants, ont fait dépôt des statuts et requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté S. T. I. G.". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3530 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 juin 1999 sous le n° 14540 chronologique, M. HOUSSOU Togbé, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté LA TRANSCONTINENTAL DES SERVICES DE CONSULTANTS (TSC-AFRIQUE)" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3531 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 juin 1999 sous le n° 14544 chronologique, M. JALKH Antoine Youssef, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté GOUROU SADAN" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3532 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 juin 1999 sous le n° 14545 chronologique, MM. Georges Amè KPONO-DOGBEVI et Alexandre SOUBRIE, co-gérants, ont fait dépôt des statuts et requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté CONSULT SERVICES INFORMATIQUE" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3533 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 juin 1999 sous le n° 14548 chronologique, MM. KOGOE Ahrima et NIANG Amar, gérants, ont fait dépôt des statuts et requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté LOME GATERINE" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3534 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 juin 1999 sous le n° 14550 chronologique, M. LOROU Abi Kpatcha et autres gérants ont fait dépôt des statuts et requis leur immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne "Sté GT." SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3535 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 juin 1999 sous le n° 14557 chronologique, M. AKAKPOVI Kodjo Elavagnon, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté GROUPE ALPHA CONSEILS" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3536 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 juin 1999 sous le n° 14563 chronologique, M. ICHAY Youcif, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté SEPRODES-AFRIQUE" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3537 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 juin 1999 sous le n° 14564 chronologique, M. DJIBRILLA MAMAN Daoda, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté GENERALE MULTI-GAMME" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3538 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 juin 1999 sous le n° 14575 chronologique, M. AFOH Waké a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté SOCOGENE" (Société de Commerce Général et de Négoce) - SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3539 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 juin 1999 sous le n° 14578 chronologique, M. KILOU Essokonawe Kodjo a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté ESPINFO" (Espace Informatique). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3540 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 juin 1999 sous le n° 14579 chronologique, M. TCHAMSI Assoulian Kordjina a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté GEOTECH". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3541 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 05 juillet 1999 sous le n° 14582 chronologique, M. GBEDEVI Mawusé a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté CLINIQUE WELTHEITEN". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3543 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 07 juillet 1999 sous le n° 14592 chronologique, M. da SILVA Kossi a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté S. I. S." (NEGOCE - INDUSTRIE - SERVICES). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3544 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 09 juillet 1999 sous le n° 14603 chronologique, M. AVINU Koffi Elom a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté GOLDENWAYS". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3545 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 juillet 1999 sous le n° 14609 chronologique, M. AKODA T. Koffi Joseph a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté ANANDA" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3546 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 juillet 1999 sous le n° 14610 chronologique, M. AGBA LABSEOU T. Abalo Piwissawé a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté COMPAGNIE TOGOLAISE DE NEGOCE" (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3547 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 juillet 1999 sous le n° 14614 chronologique, M. BARDOUIL Elias Khailil a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté IMELA - TOGO". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3548 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 juillet 1999 sous le n° 14617 chronologique, M. KPEMA Mazabalo a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE" (SO. COO. D. A.) - SA. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3549 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 juillet 1999 sous le n° 14626 chronologique, M. MIKLAME Ekué Kossivi a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté AIR AFFAIRES - TOGO" (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3550 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 juillet 1999 sous le n° 14631 chronologique, M. TOMECAH M. Gbehomilo, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté ESPACE TECHNOLOGIE" (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3551 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 juillet 1999 sous le n° 14639 chronologique, M. AYIVI Ayitey Démanyala a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté LOME - EXPORT" (LOMEX). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3552 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 juillet 1999 sous le n° 14641 chronologique, M. OBOBI Kodjovi Yem a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté UNIVERSAL RICE SARL - GROUPE FANANCE CONCEPT". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3553 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 août 1999 sous le n° 14672 chronologique, M. AHEBLA Ahlonko, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté ALPHA REEXPORTATION" (SARL). L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3554 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 août 1999 sous le n° 14675 chronologique, M. COFFI QUAM-DESSOU Yves Ahlonko a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté EBC" (ECOBANK DEVELOPPEMENT CORPORATION)- SA. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3555 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 août 1999 sous le n° 14686 chronologique, Mlle BRUCE Kwamba D. Jennifer a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "LA SOCIETE OTELLO" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3556 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 août 1999 sous le n° 14687 chronologique, M. AJAVON Ayi Kanligan a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté TOUTETOUT" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3557 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 août 1999 sous le n° 14700 chronologique, M. LAMBONI Domak a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "SOCIETE ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3558 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 août 1999 sous le n° 14706 chronologique, M. TCHASSAMA E. Bawibadi a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Sté "G. E. I. E.". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3559 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 août 1999 sous le n° 14560 chronologique, M. ADJETE Koffi Tonyi, gérant, a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "SOCIETE TOGOLAISE DE NEGOCE ET DISTRIBUTION" (STND) - SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3560 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 août 1999 sous le n° 14716 chronologique, M. AWESSO Kobiédema a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté CKA AUDIT ET CONSEILS" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3561 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 août 1999 sous le n° 14720 chronologique, Mlle KOUAMI Adjoa Sika Dinam a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté LUTECE" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3562 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 août 1999 sous le n° 14728 chronologique, M. GBEDEKON Edoth a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté EXMATE". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3563 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 août 1999 sous le n° 14729 chronologique, M. DELBEGUE Jean-Claude a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "LA SOCIETE TOGOLAISE DE PRESTATIONS ET SERVICES" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3564 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 août 1999 sous le n° 14730 chronologique, M. CHALHOUD Salim Hanna a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté TELINTEL - TOGO". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3565 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 août 1999 sous le n° 14731 chronologique, Mme GOEH-AKUE Adoudé D. Sylvie, épouse AMESSI a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté AFR-AS-EUR-AM" (AFRIQUE-ASIE-EUROPE-AMERIQUE) - SA. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3566 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 août 1999 sous le n° 14737 chronologique, Mme BABALIMA Bafolima Kounsima, épouse TAKASSI-KIKPA a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté SO. N. I. A. S.". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3567 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 1^{er} septembre 1999 sous le n° 14749 chronologique, M. MONTCHO Komlan a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté JC'SMARKETING GROUP USA AFRIQUE". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3568 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 septembre 1999 sous le n° 14755 chronologique, M. Prince AGBODJAN Edoé a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté AGRAL". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3569 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 septembre 1999 sous le n° 14769 chronologique, Mlle ACKLA Essossimna a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté ECOGEF". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3570 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 septembre 1999 sous le n° 14772 chronologique, M. Théophile Kouassivi EZA a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté CACIA". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3571 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 septembre 1999 sous le n° 14773 chronologique, M. AGOUNKE Koku Bukuwa Yéma a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté TOGO EAU ENERGIE ENVIRONNEMENT (T3E)". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3572 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 septembre 1999 sous le n° 14777 chronologique, M. ATAMAO BAKOWA Bebile a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté GTT". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3573 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 septembre 1999 sous le n° 14780 chronologique, Mlle LAWSON Tchotcho Madjé a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté URED". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3574 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 septembre 1999 sous le n° 14781 chronologique, M. PIGNANDI Konga a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté CONSULTANT TECHNIQUE". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3575 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 septembre 1999 sous le n° 14796 chronologique, M. SOGNIGBE Bléoussan a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté FERTI-TOGO" SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3576 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 septembre 1999 sous le n° 14800 chronologique, M. DOSSAH Etèdoté Anani a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté SO. CO. E. PA." SARL. L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3577 Analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 septembre 1999 sous le n° 14813 chronologique, M. YANG ZHI BING a fait dépôt des statuts et requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Sté WINWOLE DEV. - TOGO". L'inscription a été faite au Livre 3 n° 3579 Analytique.

Pour inscription et avis
Le Greffier-en-chef

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte du titre foncier du territoire du Togo n° 3232, Vol XVII, F° 109 appartenant à Monsieur ABOUBAKARI Ibrahim Dongo, commerçant demeurant et domicilié à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier n° 13370 de la République togolaise Vol. LXVIII Fo 23 appartenant à Mlle TOURANI Ashadivi R. informaticienne comptable demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Il est porté à la connaissance du public que la copie de Titre foncier n° 1072 du territoire du Togo Vol VI faisant l'objet d'un terrain sis à Hedjranawoe et appartenant à M. Emannuel G. K. BRUCE, propriétaire à Lomé, est adirée.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du certificat d'inscription d'hypothèque appartenant à la société John Holt et Compagnie figurant au Bordereau n° 02 du 7 juin 1930 du Titre foncier n° 333 du cercle de Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de l'original du certificat d'inscription d'hypothèque du Titre foncier n° 18556 de la République togolaise, Vol XCIV, Fo 8, appartenant à Monsieur DOBOU Koffi, enseignant demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier N° 15.991 – Volume LXXXI – Folio 39 de la République togolaise, appartenant à Mlle LAWSON Akouélé Séfako, commerçante, demeurant à Lomé Tokoin-Gbadago.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 6241 de la République togolaise au nom de Mme Lucie Ayélé ADELAKOUN, née d'ALMEIDA.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 8177 RT, Vol. XLII, Fo 42 appartenant à M. Randolphe Bony COULIBALY, directeur adjoint de la SN demeurant à Nyékonakpoè.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 10993 RT, Vol. LVI, Fo 50 appartenant à M. Randolphe Bony COULIBALY, commissaire de police à la retraite demeurant à Nyékonakpoè.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 691 T.T., Volume IV, F° 167, appartenant à feu BRENNER Frédéric Carl, de son vivant, retraité, ayant demeuré à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 766 T.T., Volume V, F° 41, appartenant à feu BRENNER Carl Frédéric, de son vivant, retraité, ayant demeuré à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 1.587 T.T., Volume IX, F° 57, appartenant à feu BRENNER Carl Frédéric, de son vivant, retraité, ayant demeuré à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 3.767 T.T., Volume XX, F° 41, appartenant à feu BRENNER Frédéric Carl, de son vivant, retraité, ayant demeuré à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 11779 RT, Vol. LX Fo 32 appartenant à M. SAVI de TOVE Guido, directeur de société, demeurant à Lomé, rue Amoutivé s/c Mme TOSSOUKPE, épouse SAVI de TOVE Amévi, ménagère demeurant à Lomé, préfecture du Golfe.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier n° 6297 de la République togolaise Vol XXXII F° 164 appartenant à M. Hilaire Koffi HONTONGBE, professeur à Kaolack (Sénégal) s/c Mme DOUFODJI Adjoavi Immaculée, ménagère demeurant à Cotonou (Bénin).

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier n° 6298 de la République togolaise Vol XXXII F° 165 appartenant à M. Hilaire Koffi HONTONGBE, professeur à Kaolack (Sénégal) s/c Mme DOUFODJI Adjoavi Immaculée, ménagère demeurant à Cotonou (Bénin).

Pour première insertion.